

CHARTRE DE PARTENARIAT
ASSOCIATIONS / CC2VV- Version GT230118

Lisibilité et valorisation de l'intervention de la communauté de communes

MANIFESTATION PONCTUELLE :

- Insertion du logo de la CC2VV dans vos documents de communication (flyers, imprimés, affiches, etc...) – disponible en téléchargement sur notre site <http://www.cc2vv.fr/charte-graphique-de-la-cc2vv.html>
- Mention du partenariat de la CC2VV au niveau de la presse régionale ou d'internet
- Retrait au siège de la CC2VV (19 avenue Gaston Renaud – 25340 Pays-de-Clerval) d'une banderole destinée à être installée sur le lieu de l'évènement afin d'acter notre collaboration
- Validation de vos maquettes de publication ou tous supports publicitaires auprès de notre Service Communication pour approbation

Dans la mesure du possible et à déterminer en amont avec les services de la CC2VV :

- Mise en place d'un stand « office du tourisme » pendant la durée de l'évènement
- Distribution de flyers ou documentations émanant de la CC2VV (sur demande à l'adresse : elie.pernot@cc2vv.fr)

Nota :

- Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, la subvention octroyée peut être annulée et son remboursement demandé.

Date :

Signature & Tampon :